

GE_GERICHTE A/3446/2007 vom 17. Januar 2007

GE Cour de justice, 2007-01-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3446_2007

FR: GE_GERICHTE A/3446/2007 du 17 janvier 2007

IT: GE_GERICHTE A/3446/2007 del 17 gennaio 2007

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 17.01.2008
A/3446/2007

A/3446/2007 ATAS/53/2008 du 17.01.2008 (AI) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3446/2007 ATAS/53/2008 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 3 du 17 janvier 2007 En la cause Madame M _____, domiciliée à Genève, CH, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître LOCCIOLA Maurizio recourante contre OFFICE CANTONAL DE L'ASSURANCE INVALIDITE, rue de Lyon 97, case postale 425, 1211 GENEVE 13 intimé Vu la décision sur opposition du 6 juillet 2007, Vu le recours du 11 septembre 2007, Vu la réponse du 7 décembre 2007, Vu le courrier de la recourante du 17 décembre 2007 indiquant sa volonté de retirer son recours; Considérant qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Brigitte LUSCHER La Présidente : Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.